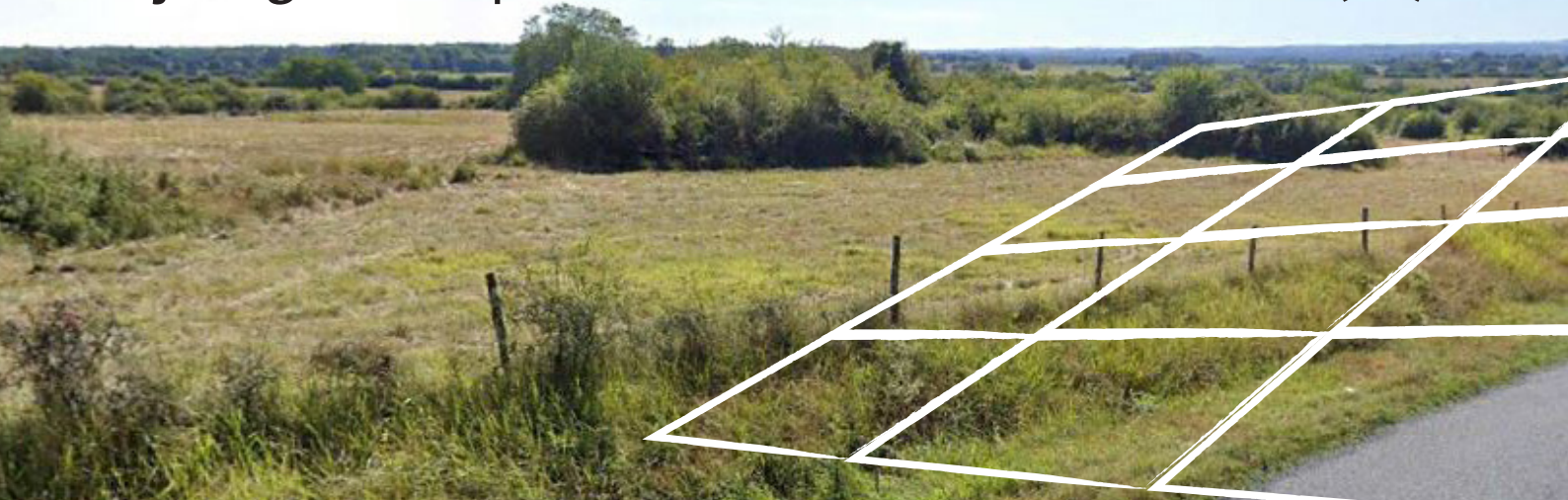


Projet agrivoltaïque de Chasseneuil sur Bonnieure (16)



Bulletin d'information n°2 - Mars 2022

ABO Wind travaille depuis 1 an environ à l'élaboration d'un projet agri-voltaïque sur le territoire de la commune. Ce second bulletin d'information a pour objectif de renseigner sur l'état d'avancement du dossier et les rendus des études, connus à date sur la zone d'étude globale. Il envisage les premières mesures d'évitement et de réduction possibles et un premier scénario d'implantation potentielle.

Il informe sur les modalités du déroulement d'une **concertation préalable volontaire** devant se tenir durant du **25 mars au 11 avril 2022 inclus**.

Le projet de Chasseneuil-sur-Bonnieure

Une zone d'étude initiale d'environ 40 ha été retenue au départ pour identifier les différents enjeux environnementaux, paysagers et agricoles du territoire. Au regard du retour des études, un premier scénario d'implantation non définitif est proposé et restreint la zone d'étude initiale à 28 ha environ.

Le propriétaire et l'exploitant (son fils) sont éleveurs ovins et souhaitent associer une production d'énergies renouvelables et une production ovine. La configuration du parc photovoltaïque est rendue compatible pour permettre la libre circulation permanente des ovins dans un espace clôturé.



Caractéristiques principales

Puissance du parc :

Env. 20 MWc

Estimation annuelle de la production :

Env. 27,66 GWh

Nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable* :

Env. 11 800

*Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / RTE)

Légende

| | |
|--|--|
| | Table de modules photovoltaïques |
| | Demi-table de modules |
| | Portail |
| | Poste de livraison et sa plateforme |
| | Local électrique et sa plateforme |
| | Aire de retournement |
| | Chemin d'eau moins 3 m de large praticable pour les poids lourds |
| | Clôture |
| | Zone de contention |
| | Citernes de 120 m³ et sa plateforme |
| | Aire d'aspiration de 52 m² |
| | Local de maintenance et sa plateforme |
| | Buses |
| | Haies |
| | Végétation existante |

Printemps - Été 2021

- Études naturalistes : faune - flore - milieux naturels.
- Inventaires.
- Définition des enjeux.
- Rencontre des élus.
- Rencontre des services de l'État - Cadastre.
- Rencontre de la chambre d'agriculture.

Automne - Hiver 2021

- Dimensionnement du projet.
- Étude paysagère.
- Étude d'impact.
- Étude préalable agricole.

2022

- Concertation préalable.
- Dépôt du dossier de permis de construire.
- Instruction du dossier.

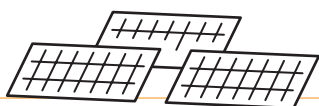
2023

- Enquête publique d'un mois.
- Obtention du permis de construire.
- Financement du projet.
- Finalisation du dossier de raccordement.

2024

- Construction du parc.
- Raccordement.
- Mise en service.
- Poursuite de l'activité agricole.

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.



L'étude d'impact

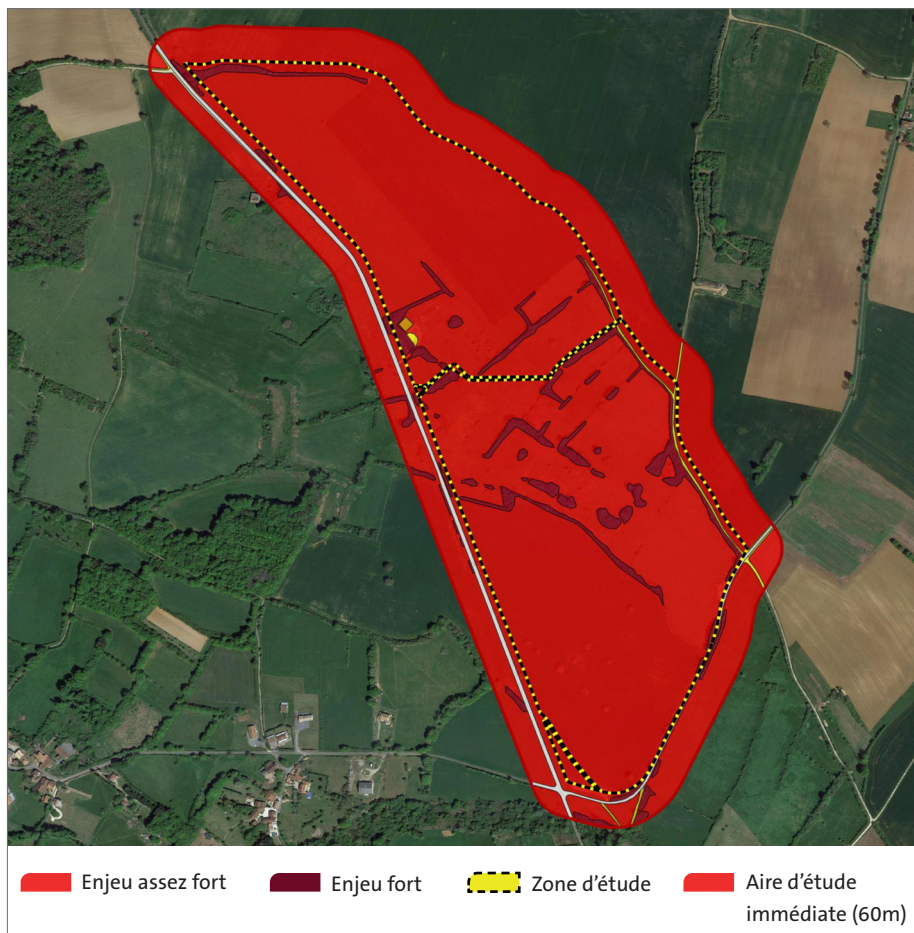


Pour rappel (voir 1^{er} bulletin d'information disponible en téléchargement sur la page internet du projet), les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kW sont soumis à étude d'impact. Celle-ci est en cours de réalisation pour le projet de Chasseneuil-sur-Bonnieure.

Le diagnostic de l'état initial naturaliste a été réalisé et l'analyse des impacts et des mesures visant à éviter, réduire et compenser les éventuels impacts sont en cours de finalisation. L'étude paysagère et l'étude préalable agricole sont en cours.

Les résultats reçus de ces différentes études préalables vous sont présentés ci-dessous.

Résultat des études naturalistes



Carte des enjeux milieux naturels / habitats espèces © SYNERGIS

Le milieu bocager central est source d'une biodiversité importante avec la présence d'espèces patrimoniales. D'une manière générale, les haies arborées, arbustives ainsi que les arbres vieux présentent un enjeu fort : ils accueillent l'essentiel du cortège des oiseaux nicheurs du site et constituent par ailleurs un habitat de chasse, de transit ou de repos pour un ensemble d'espèces locales de chauves-souris. L'implantation ne provoquera aucune disparition de haie ou de fourré ni d'arbre.

Une partie sud-est du périmètre est caractérisée par des zones humides qui présentent des enjeux de conservation assez forts de par leur diversité floristique et une originalité locale.

Ces milieux sont évités, ou les impacts réduits, par le choix du scénario d'implantation du futur projet agrivoltaïque (distance aux haies – espace inter rangées) pour maintenir des habitats similaires à ceux présents actuellement.

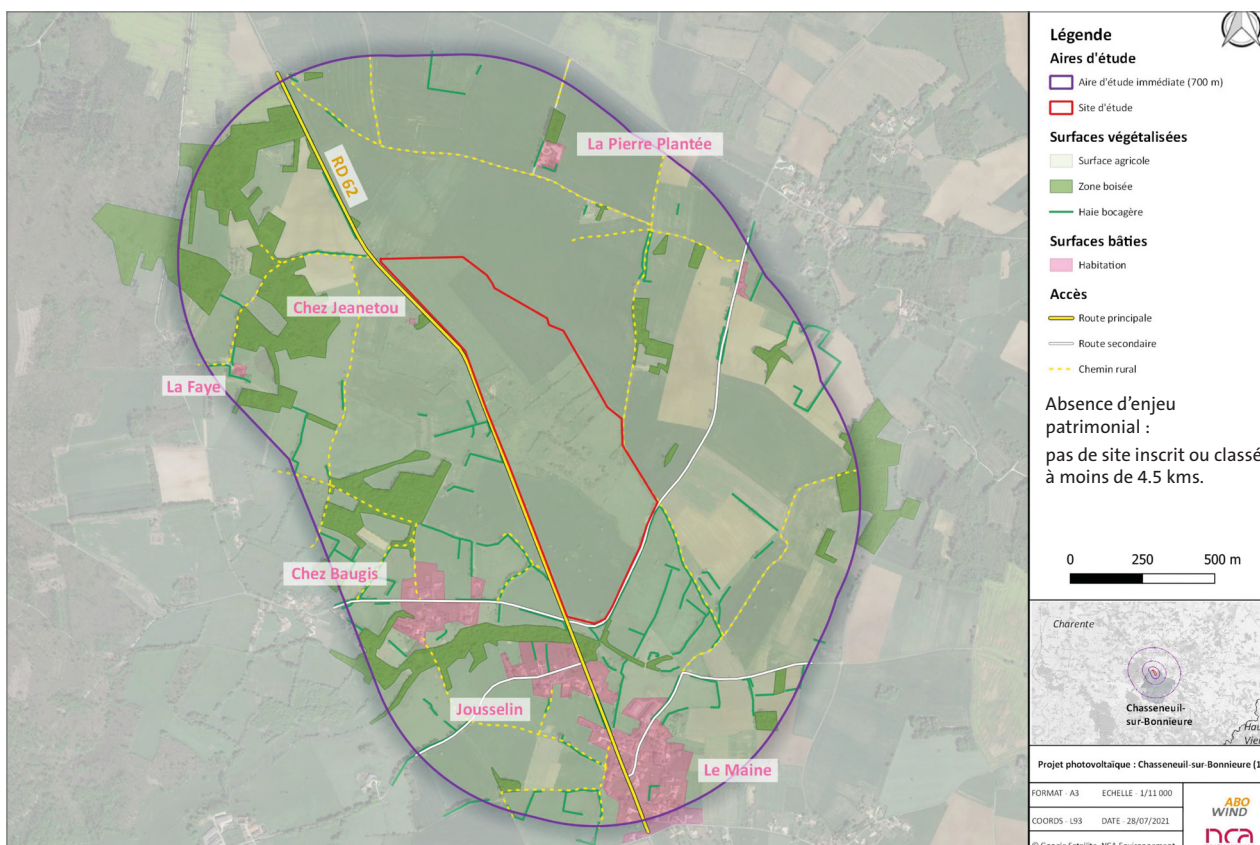
Étude paysagère (en cours)

Il est possible d'apercevoir le site d'étude à de faibles reprises principalement depuis la RD 62, épousant le site d'étude par l'ouest.

Le site d'étude lui-même s'inscrit dans la continuité du paysage rural environnant. Les éléments paysagers sont davantage identifiables au sein de la partie centrale qui regroupe la majorité des strates bocagères et arborées.

Les haies bocagères, les bosquets et les arbres isolés seront intégralement préservés.

Un volet paysager est prévu pour insérer au mieux le parc agrivoltaïque dans son environnement, respecter la trame paysagère identifiée, avec la réalisation de photomontages.



Composition paysagère de l'aire d'étude immédiate © NCA

Étude préalable agricole (en cours)

Pour rappel, ce projet est soumis à étude préalable agricole. L'analyse de l'état initial de l'économie agricole territoriale, en partant de la conduite des parcelles en prairies permanentes, est en voie d'achèvement.

Le dimensionnement du projet de co-activité agricole et de production d'énergie renouvelable valorisera la production ovine existante de 630 brebis produisant environ 700 agneaux / an, abattus et commercialisés sur la région (CORALI) et impliquera un exploitant enraciné localement.

Le périmètre clôturé du parc agrivoltaïque est mis à la disposition de l'exploitant au moyen d'une convention de prêt à usage conforme aux préconisations de la « charte pour le développement de projets agrisolaire ovins » de la Fédération Nationale Ovine, et respecte tous les points de la charte « agriphotovoltaïque » émise par la Chambre d'Agriculture de Charente.

À partir de l'état initial, l'étude mesurera les effets économiques et financiers du projet agrivoltaïque sur l'économie agricole locale. Si des impacts résiduels demeurent, c'est-à-dire que tous n'auront pu être évités ou réduits, des mesures de compensation collective, factuelles et chiffrées seront proposées pour consolider l'économie agricole du territoire, avec des modalités de mise en œuvre et un calendrier.



Parc agrivoltaïque de Kevelaer (Allemagne)

Concertation préalable volontaire du vendredi 25 mars au lundi 11 avril 2022 inclus !

Cette procédure a pour objectif de recueillir les observations du public portant sur les objectifs et caractéristiques principales du projet, l'aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement et la mention des solutions alternatives envisagées. Elle est à l'initiative d'ABO Wind, c'est-à-dire volontaire, et souhaite informer le public et solliciter sa participation, en amont du dépôt de la demande de permis à construire.

Elle se déroulera du **vendredi 25 mars au lundi 11 avril 2022 inclus**.

Pendant toute la durée de la concertation, conformément à l'article R.121-20 du code de l'environnement, un dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- En version électronique téléchargeable sur la page internet du projet :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/chasseneuil.html>

Permanence publique d'information sur rendez-vous

Afin de vous présenter le contenu du dossier de concertation et de répondre à vos questions éventuelles, une permanence publique sera assurée par le responsable du projet **le 11 avril de 09 :00 à 17 :00 en mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure**.

Merci de vous inscrire par e-mail ou téléphone (06 31 93 54 89 - gaston.bileitczuk@abo-wind.fr), **avant le 8 avril 2022**.

Dans le contexte sanitaire actuel, nous veillerons à respecter les préconisations gouvernementales en place afin de nous protéger les uns les autres.

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure (annexe du dossier) ;
- par correspondance à l'adresse suivante :
ABO Wind – 2 rue du Libre Échange – CS95893 – 31506 TOULOUSE Cedex 5 ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : gaston.bileitczuk@abo-wind.fr

A l'issue de la concertation :

- Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les observations formulées.
- Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie Chasseneuil-sur-Bonnieure, ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois.
- Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de 150 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 347 MW pour alimenter jusqu'à 360 000 personnes avec de l'électricité propre.

ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 1,4 GW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.



Contacts


Responsable du projet

Gaston Bileitczuk
Tél. : 05 32 26 26 50
gaston.bileitczuk@abo-wind.fr

Directrice de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 ABO Wind

 www.abo-wind.com/fr